



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Pour diffusion immédiate*

---

# **PRIVATISATION DE LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTÉE**

---

Montréal, le 27 mai 2010 – Logibec Groupe Informatique Ltée (TSX : LGI) (« Logibec » ou la « Société ») annonce aujourd'hui qu'à la suite d'un processus de révision stratégique exhaustif confidentiel entrepris au cours de l'été 2009, elle a conclu une entente définitive (la « convention de soutien ») visant sa privatisation par OPE LGI Inc., par voie d'offre publique d'achat (l'« offre »). OPE LGI Inc. est une nouvelle société d'acquisition établie par OMERS Private Equity Inc. (« OPE »), la division de placements privés du groupe de sociétés OMERS Worldwide, dans laquelle la Société générale de financement du Québec (« SGF ») a convenu de prendre une participation minoritaire. SGF a également signé une entente (la « convention de blocage relative à SGF ») avec OPE LGI Inc. aux termes de laquelle SGF a convenu, entre autres choses, de déposer ses actions de Logibec (représentant environ 5,4 % des actions en circulation de la Société ou 490 000 actions) en réponse à l'offre, sous réserve de son droit de mettre fin à la convention dans certaines circonstances, y compris dans le cadre de la résiliation de la convention de soutien. L'offre est soutenue par un financement entièrement engagé par titres d'emprunt de premier rang accordé par la Banque Nationale du Canada. Le Fonds de solidarité FTQ participera en tant que fournisseur de titres d'emprunt de rang inférieur. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Ainsi qu'il est énoncé dans les modalités de la convention de soutien, OPE LGI Inc. a convenu de faire une offre visant l'achat de toutes les actions ordinaires de la Société émises et en circulation au prix de 26,00 \$ par action, payable en espèces, ce qui représente une prime 20,4 % par rapport au cours moyen des actions pondéré en fonction du volume des 30 derniers jours de bourse.

L'offre sera en vigueur pour une période d'au moins 35 jours et sera assujettie à certaines conditions, dont l'obtention des acceptations valides de la part des porteurs d'au moins 66 ⅔ % des actions émises et en circulation de la Société et des porteurs du nombre d'actions permettant à OPE LGI Inc. d'entreprendre une acquisition forcée ultérieure. Dans le cadre de l'offre, Claude Roy, président et chef de la direction de la Société, ainsi que des personnes et des entités qui lui sont liées (collectivement, le « groupe Roy ») ont conclu une convention (la « convention de blocage relative au groupe Roy ») avec OPE LGI Inc. aux termes de laquelle le groupe Roy a convenu, entre autres choses, de déposer en réponse à l'offre la totalité des actions de la Société dont il est propriétaire (qui représentent environ 23 % des actions en circulation de la Société ou 2 089 753 actions), sous réserve du droit dont dispose le groupe Roy de mettre fin à la convention dans certaines circonstances, y compris dans le cadre de la résiliation de la convention de soutien. L'offre est également assujettie à l'assentiment des autorités compétentes et à d'autres conditions d'usage pour la conclusion d'une telle opération. Si l'offre est menée à bien, OPE LGI Inc., entend se prévaloir des mesures disponibles en vertu des lois applicables afin de procéder à l'acquisition forcée des actions restantes, le cas échéant.

L'opération proposée a été approuvée à l'unanimité par le conseil (les administrateurs intéressés s'étant abstenus) après consultation avec ses conseillers financiers et juridiques. Pour ce faire, le conseil a conclu que l'offre est équitable pour les actionnaires publics et est dans l'intérêt de la Société. Le conseil a décidé de recommander aux actionnaires de la Société de déposer leurs actions en réponse à l'offre. La décision et la recommandation du conseil de la Société se fondent, en partie, sur l'opinion quant au caractère équitable produite par Société en commandite GMP Valeurs Mobilières selon laquelle la contrepartie offerte par OPE LGI Inc. est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires de la Société.

« L'offre représente une valeur attrayante et certaine pour nos actionnaires et leur procure des liquidités tout en améliorant les perspectives de croissance future de Logibec », a déclaré André Gauthier, président du conseil de Logibec. « Notre conseil d'administration estime que l'offre constitue la meilleure façon de maximiser la valeur et permet de s'allier des partenaires à long terme qui partagent notre engagement à l'égard des clients, des employés et des marchés où nous exerçons nos activités ».

« Le moment est venu de permettre à un nouveau groupe de propriétaires de prendre en charge la prochaine étape de croissance de la Société », a déclaré pour sa part M. Roy. « Je tenais à ce que ma participation dans Logibec soit transmise à une organisation partageant nos valeurs. Dès le départ, notre vision était de faire de Logibec un chef de file nord-américain établi au Québec. À titre de partenaires de la Société, OPE et SGF partagent cette même vision. »

La note d'information afférente à l'offre ainsi que la circulaire du conseil d'administration de la Société confirmant la décision et la recommandation du conseil devraient être expédiées par la poste aux actionnaires au plus tard le 18 juin 2010. Sous réserve de l'assentiment des autorités compétentes et du respect des autres conditions habituelles, la clôture de l'offre est prévue avoir lieu dès que possible. Quoi qu'il en soit, l'offre pourra être acceptée pendant une période d'au moins 35 jours à la suite de la mise à la poste de la note d'information.

Aux termes de la convention de soutien, la Société a convenu, en sus des autres modalités d'usage relatives au soutien de l'offre par la Société, de ne pas solliciter de propositions d'acquisition concurrentes visant la Société, mais elle conserve le droit d'examiner toute proposition d'acquisition concurrente qu'elle n'a pas sollicitée si le conseil, dans l'exercice de ses devoirs fiduciaires, est d'avis qu'elle constitue une proposition supérieure. Si la Société reçoit une proposition supérieure, elle a le droit de résilier la convention de soutien, sous réserve du droit d'OPE LGI Inc. d'égaliser la proposition supérieure, ou de recevoir une indemnité de désistement correspondant à environ 8,9 M\$. OPE a également le droit de se faire rembourser les débours qui lui ont été occasionnés par l'offre si celle-ci est résiliée en raison, notamment, d'un nombre insuffisant d'actionnaires déposant leurs actions en réponse à l'offre.

Comme société fermée, la Société continuera d'être dirigée par son équipe de direction actuelle. Cependant, à compter de la date de clôture, M. Roy prévoit quitter Logibec afin de se consacrer à d'autres projets. OPE LGI Inc. prévoit s'entendre avec Marc P. Brunet, l'actuel chef de la direction financière de la Société et président et chef de la direction de sa filiale américaine, MDI Achieve, Inc., pour qu'il assume le rôle de président et chef de la direction de la Société à compter de la date de clôture de l'offre. De plus, Gilles Laporte a fait part de son intention de reporter son départ à la retraite, qui avait été annoncé en mars 2010, afin d'aider à assurer une transition ordonnée par suite de la clôture de l'opération. La Société continuera de se spécialiser dans le développement, la commercialisation, l'implantation et le support de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé et des services sociaux, et ce, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Selon Paul Renaud, président et chef de la direction d'OPE, « Logibec est une grande réussite canadienne et elle est sous la gouverne d'une équipe de direction chevronnée. La Société réunit toutes les caractéristiques que nous recherchons lorsque nous envisageons de faire un placement. Nous nous ferons un plaisir de travailler avec la direction afin de poursuivre sa stratégie axée sur l'expansion de son entreprise tant au Canada qu'aux États-Unis. »

Pierre Shedleur, président et directeur général de SGF, a ajouté pour sa part : « Au fil des ans, Logibec a clairement su démontrer ses capacités et sa viabilité commerciale. Elle est une entreprise solide offrant des produits de calibre supérieur et dont la réputation en matière de service à la clientèle est reconnue. Grâce à sa plus vaste expertise au chapitre de l'exploitation et à son accès élargi à des capitaux, Logibec sera dans une position tout indiquée pour assurer sa croissance continue et son succès futur. »

Des exemplaires de la convention de soutien, de la convention de blocage relative à SGF, de la convention de blocage relative au groupe Roy, de la note d'information afférente à l'offre, de la circulaire du conseil d'administration, de l'avis quant au caractère équitable et de certains documents connexes seront déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et pourront être consultés sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) au moment opportun.

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières agit en qualité de conseiller financier principal de la Société et Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique de la Société. Financière Banque Nationale Inc. agit en qualité de conseiller financier exclusif pour OPE tandis que Goodmans S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Lavery, de Billy LLP agissent à titre de conseillers juridiques d'OPE. Fasken, Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit en qualité de conseiller juridique de SGF.

Les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux et financiers en ce qui a trait à l'offre, dont les modalités sont énoncées dans la note d'information afférente à l'offre.

#### **À PROPOS DE LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTÉE**

Logibec compte parmi les entreprises nord américaines en forte croissance se spécialisant dans les systèmes d'information dédiés au secteur de la santé et des services sociaux. Au Canada, Logibec offre des solutions à tous les types d'établissements de santé et de services sociaux, des centres hospitaliers aux centres de santé communautaires en passant par les autorités régionales de santé, avec une présence particulièrement forte sur le marché québécois. MDI Achieve, filiale à part entière de Logibec, est un leader dans le secteur des soins aux aînés aux États-Unis avec une clientèle de plus de 7 000 établissements et résidences pour personnes âgées. Une équipe expérimentée d'environ 430 professionnels permet à Logibec de se distinguer dans ces marchés. La Société, dont le siège social est situé à Montréal, possède aussi des bureaux à Québec, Edmonton, St-Louis, Minneapolis et Dallas.

#### **À PROPOS D'OMERS PRIVATE EQUITY**

OMERS Private Equity gère les activités de placements privés d'OMERS et ses placements sous gestion totalisent aujourd'hui plus de 4 G\$. La stratégie de placement du groupe comprend la propriété active d'entreprises en Amérique du Nord et en Europe. OMERS Private Equity, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, compte des bureaux à New York et à Londres. Pour un complément d'information, consultez son site à l'adresse [www.omerspe.com](http://www.omerspe.com).

#### **À PROPOS D'OMERS**

OMERS est une entreprise mondiale entièrement intégrée offrant des services financiers et elle est l'une des plus importantes caisses de retraite au Canada. En tant que régime de retraite à prestations déterminées interentreprises et à promotion conjointe qui verse des prestations de retraite à plus de 400 000 membres, OMERS possède un actif net de plus de 47 G\$ sous forme de placements. Nos entités de placement sont regroupées sous la bannière OMERS Worldwide et comprennent OMERS Strategic Investments, OMERS Private Equity, OMERS Capital Markets, OMERS Investment Management Inc., Borealis Infrastructure et le Groupe immobilier Oxford. OMERS a été élue « Meilleure caisse de retraite de l'année au Canada en 2010 » par le World Finance magazine.

#### **À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**

La Société générale de financement du Québec ([sgfq.com](http://sgfq.com)), holding industriel et financier, a pour mission de réaliser des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, conformément à la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Dans le cadre de son mandat, la SGF est autorisée par le gouvernement du Québec à déborder de son rôle traditionnel d'investisseur au capital-actions pour offrir des solutions financières supplémentaires comme le prêt, la débenture ou l'investissement en capital-actions privilégié.

#### **À PROPOS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ**

Faire tourner l'économie d'ici, grâce au Fonds de solidarité FTQ. Avec un actif net de 7,0 G\$ au 30 novembre 2009, ce fonds d'investissement en capital de développement fait appel, par l'intermédiaire de son REER, à l'épargne des Québécoises et des Québécois. Ses investissements, dans tous les secteurs de l'économie, contribuent à la création et au maintien d'emplois dans les entreprises et favorisent le développement du Québec. Le Fonds de solidarité FTQ est partenaire, directement ou par l'intermédiaire de l'un des membres de son réseau, dans 2 000 entreprises. Il compte maintenant près de 571 000 propriétaires/actionnaires et participe, seul ou avec d'autres partenaires financiers, à la création, au maintien et à la sauvegarde de près de 143 000 emplois. Pour en savoir plus, consultez le site [www.fondsfq.com](http://www.fondsfq.com).

Personnes-ressources :

**OMERS Private Equity Inc.**

Paul Renaud  
Président et chef de la direction  
Téléphone : 416 864-3201

John Pierce  
Vice-président, Communications de l'entreprise  
Téléphone : 416 350-6784

**Logibec Groupe Informatique Itée**

Claude Roy  
Président et chef de la direction  
Téléphone : 514 766-0134

Marc P. Brunet  
Chef de la direction financière  
Téléphone : 514 762-3833

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent renfermer des prévisions et des « énoncés de nature prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Dans le présent communiqué, on reconnaît la nature prospective des énoncés à l'emploi des verbes « pouvoir », « entendre », « prévoir », « anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre » et d'autres verbes analogues, notamment conjugués au futur ou au conditionnel. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles de la Société quant à des événements ou conditions futurs, notamment à l'égard des résultats d'exploitation, de la situation financière, des prédictions de mesures, de plans ou de stratégies futurs. De par leur nature, ces énoncés reflètent les attentes, croyances et hypothèses actuelles de la direction et supposent certains risques et certaines incertitudes, connus et inconnus, y compris, notamment, les changements technologiques, le développement de nouveaux produits, le bon fonctionnement de nos progiciels, la constance de nos services de paie et d'hébergement, la protection des renseignements personnels qui nous sont confiés, les risques liés au crédit, à nos emprunts bancaires et au taux de change de la devise américaine, la concentration de nos marchés, le recrutement, l'embauche et le maintien d'un personnel compétent et l'accessibilité à des crédits d'impôt. Bon nombre de ces facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou avancés dans ces énoncés de nature prospective. La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ces énoncés de nature prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, plans ou événements ou pour d'autres raisons, à moins d'y être contraint par la loi.